

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.140.B

**Médiathèque  
d'agglomération  
L'Alpha - travaux de  
construction - Lot n°  
8 revêtements de sols  
durs et murs" :  
avenant n° 2**

**LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 octobre 2015**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Jacques PERSYN, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.140.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 8 REVETEMENTS DE SOLS DURS ET MURS" : AVENANT N° 2**

Par délibération n° 66.B en date du 11 avril 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération, pour les lots 5 – 8 et 10.

La commission d'appel d'offres du 09 juillet 2014 a décidé d'attribuer le lot n° 8 « revêtements de sols durs et murs » à la société LONGEVILLE sise BP 30520 - ZI n° 3 – 16160 GOND PONTOUVRE pour un montant de 185 660,28 € HT.

Par délibération n° 98.B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 en plus-value d'un montant de 4 767,11 € HT qui a porté le montant du marché à 190 427,39 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en-moins value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptation de la maîtrise d'œuvre,
- N° 2 – modifications demandées par le maître d'ouvrage.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

**Motif 1**

- |  |                |
|--|----------------|
| - reprise de trou en bordure de trappe en sol au niveau R+2  | 1 600,00 € HT  |
| - reprise de niveaux en mortier Epoxy dans le monde Comprendre liée à des problématiques de niveau de parquet bois | 12 000,00 € HT |
| - augmentation de la surface dalle de béton au sol plancher chauffant  | 11 114,54 € HT |
| - augmentation de la surface des chapes sur résilients minces  | 5 696,89 € HT  |
| - augmentation de la surface des chapes sur résilients épais   | 977,58 € HT    |
| - augmentation de la surface de chape sous parquet bois dans le monde Imaginer                                     | 4 673,80 € HT  |
| - augmentation de la surface de faïence murale   | 15 080,90 € HT |
| - découpe au droit des siphons de sol  | 69,34 € HT     |

**Motif 2**

- |  |                |
|--|----------------|
| - amélioration de la qualité de la résine de sol pour obtenir une garantie fournisseur de 10 ans | 37 058,87 € HT |
|--|----------------|

Montant total	----- 88 271,92 € HT
---------------	-------------------------

.../...

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

**Motif 1**

- suppression du carrelage antidérapant	- 17 596,28 € HT
- suppression des tapis de sol encastrés dans les zones de La Fabrique	- 4 042,16 € HT
- suppression chapes fluides et cornières de finition	- 4 791,78 € HT
- suppression chape de nivellement sur partie courante	- 2 338,68 € HT
- suppression de l'anti-poussière dans les escaliers de secours	- 2 141,83 € HT
- suppression résine dans les 4 alcôves du monde Comprendre	- 837,14 € HT

**Motif 2**

- suppression résine de sol du marché	- 34 670,00 € HT
	-----
	- 66 417,87 € HT

Le montant de l'avenant n° 2 en plus-value est de 21 854,05 € HT.

Le montant du marché passe de 190 427,39 € HT à 212 281,44 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 14,34 % par rapport à son montant initial de 185 660,28 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 15 octobre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 8 « revêtements de sols durs et murs » dont le titulaire est la société LONGEVILLE sise BP 30520 - ZI n° 3 – 16160 GOND PONTOUVRE pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 21 854,05 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 octobre 2015</b>